

BULLETIN D'ADHESION

2026-2027



- Club de photo argentique / Jeu de rôle
- Salles détente et de musique (jeux de société, cafétéria, baby foot, cinéma...)
- Soirées des internes, sorties diverses



Association
tenue par des
élèves pour les
élèves,

7€

où les lycéens
peuvent se
retrouver et
s'amuser !



Complément d'information et règlement de l'association au dos de ce bulletin d'adhésion

Adhésion à la MDL : c'est une démarche volontaire. La cotisation minimale de 7€ permet de financer des projets.
En versant une somme supérieure, vous soutenez encore plus les actions portées par l'association. Merci !

Nom, prénom et classe de l'élève

☐

Je souhaite adhérer à l'association de la MDL et régler ma cotisation de€ (7€ minimum), soit :

- Par chèque ci-joint, à l'ordre de "MDL Coulomb" dans une enveloppe fermée avec nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque
- En espèce dans une enveloppe fermée

☐

Je ne souhaite pas être membre de l'association

En cas d'adhésion, en signant ce document, vous déclarez avoir pris connaissance du règlement de l'association (au dos) et acceptez le contenu et vous vous engagez à le respecter.

Date :

Signature de l'élève majeur, ou de l'élève et son responsable légal :

C'est quoi la MDL ?

Élèves engagés, lycée dynamisé : la Maison Des Lycéens

- La Maison Des Lycéens est une association dirigée par des élèves bénévoles qui souhaitent dynamiser leur lycée. Les membres de la MDL sont élus chaque année lors d'une Assemblée Générale en mai. Les adhérents participent à ces élections pour choisir les élèves qui animeront l'association l'année suivante.
- La MDL fonctionne selon les statuts de la loi 1901, permettant la création d'associations à but non lucratif, et se réfère à la circulaire ministérielle du 29 janvier 2010, qui met en valeur l'engagement des lycéens.
- Les membres élus du bureau de la MDL ont pour mission d'initier des projets et d'améliorer la vie du lycée en encourageant la participation des élèves. Ils bénéficient généralement de la formation et de l'expérience des membres sortants pour assurer une transition en douceur et maintenir la continuité des actions de l'association.

Pourquoi adhérer à la maison des lycéens ?

- L'adhésion annuelle de 7€ offre des avantages exclusifs par rapport à un élève non-adhérent
- Accès aux clubs de l'association, soutenant leur fonctionnement avec du matériel de qualité.
- Utilisation gratuite du baby-foot lors de l'ouverture de la cafétéria.
- Réductions à la cafétéria et possibilité de participer à des sorties le mercredi à des tarifs réduits, voire gratuitement !
- Les élèves non-adhérents devront payer intégralement toutes les sorties auxquelles ils souhaitent participer.
- Les revenus générés par chaque action payante organisée par l'association seront réinvestis ultérieurement au bénéfice des élèves en cours d'année !

Règlement de l'association :

- Le règlement intérieur de l'établissement s'applique également aux locaux de l'association.
- Respectez les permanents qui gèrent l'association pendant les heures d'ouverture.
- Évitez les conflits à l'intérieur des infrastructures de l'association. En cas de conflit, des mesures pourront être prises, y compris le renvoi de l'association ou l'intervention des autorités compétentes.
- Modérez l'utilisation des hauts-parleurs afin de respecter tous les membres de l'association.
- Un comportement inapproprié envers le foyer ou les autres membres peut entraîner une exclusion de l'association.
- La nourriture n'est autorisée que dans la salle 3D et doit être consommée sans salir les lieux.
- Ne jetez pas de déchets par terre et ne crachez pas au sol. Avant de partir, veuillez ranger la salle !
- Seules les personnes autorisées, les permanents et les membres du bureau peuvent se trouver derrière le bureau pour servir la nourriture et les boissons.
- Utilisez le matériel et les infrastructures mis à votre disposition avec respect. Tout non-respect peut entraîner des frais facturés à l'élève.
- Signalez tout usage de substances illégales au personnel permanent, qui informera les CPE et le/la proviseur.
- N'effectuez aucune prise de photo de personnes dans les locaux sans leur autorisation.
- Ne fermez pas ou ne bloquez pas les portes de sortie des salles pour des raisons de sécurité et d'évacuation.
- Toute tentative de fraude à plusieurs reprises au baby-foot entraînera une exclusion de la MDL pendant une semaine, et d'autres sanctions pourront également être prises.
- Assurez-vous de surveiller vos affaires, car la MDL n'est pas responsable en cas de vol ou de perte.

Contactez l'association :

- Par mail : mdlcoulomb@gmail.com
- Vous pouvez retrouver toutes les informations de la MDL et du lycée sur notre compte Instagram : [@mdl_cv1_coulomb](https://www.instagram.com/mdl_cv1_coulomb) ou en scannant le QR code !

